

·orateurs et après l'exposé d'arguments les plus probants, une série de considérations, que nous avons publiées, furent votées à l'unanimité, comme devant servir de base à l'action commune, pour empêcher la passation du bill en question, devant la Chambre Fédérale. On nomma de plus par une résolution, des délégués qui devaient se rendre à Ottawa, pour surveiller le bill, à la veille d'être soumis aux délibérations du Parlement.

Nos lecteurs auront à se rappeler, d'un autre côté, que ce projet de loi, qui n'avait pas été jugé tout à fait viable, par ses propres auteurs, l'année précédente, a été mis au jour, cette année, devant la Chambre Fédérale, après un ensulement prolongé et des plus laborieux --précisément quelques jours après cette séance de notre Société Médicale, où sa valeur et ses conséquences à venir avaient été sérieusement discutées. Et comme il n'apparaît pas à nos législateurs, conçu dans un pur esprit de libéralité et d'intérêt général, mais plutôt d'empîtement illégitime, et qu'il présentait de plus dans sa constitution certains signes d'un hermaphrodisme propre à créer des embarras de toutes sortes, les représentants politiques des différentes provinces du Dominion ont fait comprendre, de suite, à ses promoteurs qu'ils ne pourraient accorder à ce projet le "droit de vie" dans la législation fédérale. Aussi, ce bill polymorphe, dont l'élaboration avait déjà créé tant d'émotion dans notre monde médical, a-t-il paru comme étouffé, instantanément, dès sa première lecture, malgré le prestige et l'autorité de ceux qui lui avaient servi de parrain, devant la Chambre. Et la meilleure perspective que ses promoteurs puissent espérer aujourd'hui pour son avenir c'est qu'il atteindra, à peine, l'âge de sa deuxième lecture, sans entrevoir même l'aurore de la troisième.

Nous tenons à ajouter que notre Société Médicale ni le BULLETIN, ne doivent être tenus directement responsables de cette catastrophe, qui semble causer tant d'amertume à quelques-uns de nos confrères, plus ambitieux que nous de faire des sacrifices pour se rendre agréables à leurs concitoyens. L'une autre origine, puisque ni nos délégués ni les résolutions, mentionnés plus haut, n'ont eu le temps d'être mis à profit, auprès des législateurs à Ottawa. On se sentira forcé, par suite, d'admettre que si le bill de M. le Dr Roddick a perdu ses chances de vie, dès son apparition devant la Chambre, c'est parce que les députés de toutes les Provinces, évidemment, ont été frappés comme nous, des dangers et des anomalies, qui le caractérisaient : ce qui nous donne mille fois raison, par conséquent, de les avoir signalés à toute la profession, par la voix de notre journal.